

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ EN LIEN AVEC LES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF)

Document d'accompagnement – Service en ligne
Octobre 2025

Objectif

Ce document présente les différentes sections d'une déclaration de conformité qui doivent être remplies en utilisant le service en ligne.

Aperçu du service en ligne

Pour que l'utilisateur puisse valider et soumettre une déclaration de conformité, toutes les sections doivent être remplies (un crochet doit s'afficher).

The screenshot shows the user interface of the online service. At the top, there is a blue header with the Québec logo and the text "Votre Environnement" and "Nous joindre". Below the header, there is a navigation bar with "Vos projets", "Gestion des représentants", and "Facturation". The user's name "Charlotte BriseBois" and a "Fermer la session" button are also visible. The main content area shows the breadcrumb "Vos projets > La belle ferme > Art. 291.7 - Stockage et épandage d'au plus trois MRF". The title "La belle ferme Déclaration de conformité" is prominently displayed. Below the title, there is a sub-heading "DC291.7 - Stockage et épandage, sur un lieu d'élevage ou un lieu d'épandage, d'au plus trois matières résiduelles fertilisantes" and a note about admissibility. The main section is titled "Déclaration de conformité # 8541" and contains several sections with radio buttons for selection: "Initiateur de projet" (checked), "Localisation de l'activité" (with options for "Coordonnées et renseignements" and "Délimitation sur la carte"), "Renseignements sur l'activité" (with options for "Destinataires des communications", "Sommaire et calendrier des travaux", "Conditions d'admissibilité", and "Déclarations d'autres professionnels ou personnes compétentes"), and "Documents requis" (with options for "Déclaration d'un agronome ou d'un ingénieur" and "Plan de localisation"). A "Valider" button is located at the bottom left of the form area.



Initiateur de projet

Les champs sont automatiquement remplis à partir du service en ligne.

Initiateur du projet

Initiateur de projet [REDACTED]	Personne-ressource [REDACTED]
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) [REDACTED]	Adresse [REDACTED]

Contactez-nous pour la mise à jour de votre adresse

Coordonnées et renseignements

Cette section concerne la description du lieu, notamment :

- l'adresse de l'établissement;
- les lots visés;
- les milieux humides et hydriques présents.

Délimitation sur la carte

Il existe deux méthodes pour localiser l'activité sur la carte :

- Téléverser des fichiers de forme (shp, prj et dbf) ou GeoJSON;
- Utiliser l'outil cartographique.

Pour **délimiter avec précision** le pourtour des activités d'épandage et de stockage de MRF, **il est fortement recommandé de téléverser des fichiers de forme ou GeoJSON** contenant le ou les polygones qui représentent les limites des activités.

Délimitation sur la carte

Pour soumettre votre déclaration de conformité, vous devez localiser votre activité (art. 41 al. 1 (5) REAFIE).

Comment délimiter une activité

Option A : Téléversez les fichiers de l'activité concernée à l'aide du bouton de téléversement situé en haut à gauche de l'outil cartographique. Les formats supportés sont les [fichiers de formes](#) et GeoJSON.

Option B : Tracez les limites d'une activité à l'aide de [l'outil cartographique](#).

[En savoir plus](#)

Si vous tracez les limites à l'aide de l'outil cartographique, vous pouvez vous rapprocher du secteur en saisissant une adresse, un numéro de lot ou des coordonnées géographiques.

- Localiser par adresse ou numéro de lot
- Localiser par coordonnées géographiques



Vérifier

Données de localisation de l'activité

Les données sont déduites à partir de la localisation de l'activité sur la carte.

Municipalité(s)

Numéro(s) de lot(s) au cadastre



Destinataires des communications

Destinataires des communications

Cette page sert à identifier la personne qui peut remplir et soumettre la déclaration de conformité, de même que les personnes qui doivent recevoir une copie des communications concernant cette déclaration.

Personne-ressource

La personne-ressource est la personne physique qui agit au nom de l'initiateur. Elle reçoit une copie de toutes les communications concernant la déclaration de conformité.

Si l'initiateur de projet est une personne morale, la personne-ressource est celle qui agit pour cette entreprise. Si l'initiateur de projet est une personne physique, il est possible que la personne-ressource soit la même personne que l'initiateur de projet.

 **Charlotte BriseBois**
pilotes.gca@environnement.gouv.qc.ca

Représentant

Le représentant est la personne qui peut remplir et soumettre la déclaration de conformité au nom de l'initiateur de projet.

 **Charlotte BriseBois**
pilotes.gca@environnement.gouv.qc.ca

[Modifier le représentant](#)

Observateurs

Un observateur est toute personne, autre que le représentant ou la personne-ressource, qui doit recevoir une copie des communications concernant la déclaration de conformité.

Il peut y avoir aucun ou plusieurs observateurs.

 [Ajouter un observateur](#)

Sommaire et calendrier des travaux

Dans cette section, vous devez fournir une description de l'activité ainsi que les dates de début et de fin.

Début des travaux

Indiquez la date prévue du début des activités de valorisation concernées par la déclaration de conformité (art. 41 al. 1 (4)b REAFIE).

Notez que la date de début des travaux doit être supérieure d'au moins 10 jours à la date de soumission de la déclaration de conformité et d'au plus 1 an à la date de la soumission de la déclaration (art. 291.11 et 291.12 REAFIE). Par exemple, si vous soumettez votre demande aujourd'hui le 2025-09-10, les travaux pourront débuter à partir du 2025-09-20.

2025-10-31



Fin des travaux

Indiquez la date prévue de fin des activités de valorisation concernées par la déclaration de conformité (art. 41 al. 1 (4)b REAFIE).

Notez que l'activité de stockage ou d'épandage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) faisant l'objet de la déclaration de conformité doit être complètement réalisée au plus tard un an après avoir débuté (art. 291.13 REAFIE).

2026-09-01



Déclaration de conformité – MRF

La **date de début** des travaux doit se situer au moins 10 jours et au plus un an après la date de soumission de la déclaration.

La **date de fin** des travaux doit se situer au plus un an après la date de début des travaux.

Conditions d'admissibilité

La section sur les conditions d'admissibilité représente le cœur d'une déclaration et comprend les exigences réglementaires.

Vous pouvez consulter une version de courtoisie de chaque déclaration sur la page Web [Déclaration de conformité](#). Ces versions permettent de naviguer dans la section pour visualiser l'ensemble des questions qu'elle contient.

Déclarations d'autres professionnels ou personnes compétentes

Déclarations d'autres professionnels ou personnes compétentes

Une déclaration doit être soumise pour chaque professionnel ou personne compétente ayant collaboré à la préparation du projet ou de la déclaration de conformité (art. 41 al. 1 (3) REAFIE).

Une déclaration supplémentaire sera ajoutée à la liste des *Documents requis* pour chaque professionnel ou personne compétente ajouté.

Outre les auteurs identifiés dans les documents requis, avez-vous fait appel à d'autres professionnels ou personnes compétentes pour vous aider dans la préparation du projet ou de la déclaration de conformité (art. 41 al. 1 (3) REAFIE)?

Oui

Non

Documents requis

- Certains documents sont **requis par défaut et d'autres sont exigés selon les réponses fournies** dans la section sur les conditions d'admissibilité.
- La liste des documents pouvant être requis pour chaque déclaration est affichée sur la page Web [Déclaration de conformité](#).
- Les documents doivent être téléversés en format **PDF**. Certains documents peuvent aussi être en format GEOJSON, JSON, KML ou GPX.
- Les documents doivent avoir une taille maximale de **15 Mo**.
- Les documents doivent avoir un **nom significatif**.
- Pour certaines déclarations, il faudra aussi fournir des informations sur l'auteur du document.